



**Chambre Nationale
des Praticiens de la Santé**

Syndicat Interprofessionnel de la Santé

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRES 2026



BIENVENUE en FORMATION !

**Vous allez entrer en formation organisée par
La Chambre Nationale des Praticiens de la Santé**

**Vous trouverez dans ce livret d'accueil des informations vous permettant de profiter au
mieux de ce temps de formation.**

Siège Social : 29 av. Jean Joxé - BP 80413 - 49104 ANGERS CEDEX 02 - Tél : 02 41 05 18 15 - Courriel : sante.durable@orange.fr - Site WEB :
www.chambre-nationale-praticiens-sante-durable.fr - N° SIRET : 92910459400015 - Organisme de formation enregistré auprès de la préfecture
de la Région Pays de la Loire sous le N°52490469749

SOMMAIRE

- Qui sommes-nous ?

- Notre démarche qualité
 - Qualiopi
 - Recueil et prise en compte des suggestions et des réclamations

- L'accessibilité handicap

- Votre formation
 - Préparer votre entrée en formation
 - Le jour J de votre formation
 - Si votre formation se déroule en présentiel
 - Si votre formation se déroule en distanciel
 - A l'issue de votre formation
 - Lutte contre les ruptures de parcours des participants

- Nos méthodes pédagogiques

- Le règlement intérieur de formation

- La collecte de données

- Le financement des formations
 - Les financeurs de formation
 - Pour les demandes de prise en charge

Qui sommes-nous ?

La Chambre Nationale des Praticiens de la Santé a pour but de mettre en œuvre une vision globale de la santé, de développer la transversalité, la synergie et le partage de compétences, de fédérer les praticiens autour de la Santé intégrative et durable, de faire coopérer les pratiques conventionnelles et non conventionnelles pour mettre la santé de l'humain au centre de nos préoccupations.

N° SIRET : 92910459400015

N° de déclaration d'activité : 52490469749

Pour nous contacter : Mail : sante.durable@orange.fr

Site WEB : <https://www.chambre-nationale-praticiens-sante-durable.fr>

Notre démarche qualité

Entourés de nombreux experts, la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé s'engage à ce que les contenus des thèmes développés soient toujours actualisés.

1. Qualiopi

La Chambre Nationale des Praticiens de la Santé s'est lancée dans la démarche de certification QUALIOPi en 2026. Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre dans nos actions de formation passées et futures.

2. Recueil et prise en compte des suggestions et des réclamations

Lors de votre parcours de formation, vous allez pouvoir porter à notre connaissance, vos avis, suggestions et réclamations.

Cette consultation est rendue possible

- Dans les différents questionnaires numériques d'évaluation qui vous sont adressés
- Sur le site internet, via l'onglet <https://chambre-nationale-praticiens-sante-durable.fr> (cliquer pour suivre le lien)

Les suggestions et les réclamations adressées feront l'objet d'un traitement par la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé.

Le « réclamant » sera averti des modalités de traitement des réclamations, et recevra une réponse dans les meilleurs délais.

La Chambre Nationale des Praticiens de la Santé a mis en place une procédure, [disponible sur demande](#)

L'accessibilité handicap

Nous demandons à être informés en amont sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact référent handicap

Missions du référent handicap

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du pôle formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation
- Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé
- Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation
- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire

Développement de l'accessibilité pédagogique des formations

- Co-construction du parcours de formation aménagé, avec la personne en situation de handicap, le référent handicap et la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé
 - Faciliter l'identification des aptitudes et contraintes liées au handicap de la personne, au regard des différentes composantes de l'environnement de formation (rythme / durée – méthodes et supports pédagogiques / périodes en entreprises / lieux de formation)
 - Définir collectivement avec si besoin l'intervenant, les aménagements utiles à la compensation du handicap de la personne tout au long de sa formation
- Agir autant que possible en amont de la formation si :
 - Le référent handicap et la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé identifient ensemble, un risque d'écart entre les aptitudes de la personne et les exigences de la formation

S'assurer de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation

- Se rapprocher du lieu de formation retenu pour optimiser une démarche proactive de mise en place des modalités d'accès pour les personnes en situation de handicap

Votre formation

1. Préparer votre entrée en formation

Avant votre entrée en formation, vous recevrez par mail :

- Le présent livret d'accueil du participant si vous le demandez
- Des informations pratiques :
 - L'adresse du lieu de la formation
 - Les horaires de la formation
 - Le plan d'accès, des propositions de lieux de restauration et lieux d'hébergement, ...
- Votre convention de formation professionnelle
- Le programme détaillé de la formation (détouré, objectifs, finalité, moyens pédagogiques)
- Le règlement intérieur de formation
- Le questionnaire de vos attentes de la formation

Nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre à l'intervenant d'apprécier vos attentes et d'adapter au mieux son intervention.

Nous vous demandons également de nous adresser par retour de mail :

- Un exemplaire signé de votre convention de formation professionnelle
- Le récépissé du règlement intérieur de formation

2. Le jour J de votre formation

Si votre formation se déroule en présentiel

Le participant s'engage à émerger une feuille de présence par demi-journée.

Si votre formation se déroule en distanciel

La formation sera dispensée à partir de **Teams**

Vous recevrez avant le début de la formation, le **lien de connexion** à la plateforme.

Il vous suffira de cliquer sur le lien (ou de copier/coller le lien dans votre moteur de recherche).

3. A l'issue de votre formation

Vous et les intervenants évaluez la formation par le biais d'un bilan oral et de questionnaires numériques d'évaluation pédagogique dont les résultats font l'objet d'un rapport d'évaluation prenant en compte l'ensemble des éléments recueillis. La qualité de la formation exprimée par les différents questionnaires sera publiée sur notre site internet.

Sur la base de la feuille de présence signée par chacun ou générée automatiquement, vous recevrez :

- Les supports pédagogiques de la formation
- Des informations complémentaires disponibles sur notre site internet pourront vous être communiquées
- Une attestation individuelle de formation
- Une facture acquittée sur demande

4. Lutte contre les ruptures de parcours

La Chambre Nationale des Praticiens de la Santé a mis en place un plan de prévention en 3 phases, [disponible sur demande](#)

1. Connaître les principales causes d'abandon
2. Repérer et prévenir les abandons de formation
3. Mettre en place des propositions d'actions

Nos méthodes pédagogiques

La pédagogie proposée et majoritairement utilisée dans nos formations se veut active et participative. Elle s'appuie sur les interrogations et observations amenées par les participants. Cette approche permet de dynamiser les réflexions et d'induire les actions à venir. Elle se doit de privilégier des propositions réalistes et pragmatiques afin de favoriser le transfert des acquis en situation de travail.

Le règlement intérieur

Lien : [RI-ANNEXE FORMATION.docx](#)

Les Conditions Générales de Vente

[Lien CGV](#)

La collecte de données

L'ensemble des données personnelles collectées durant la formation, respecte les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Leur collecte et traitement sont fondés sur l'exécution du contrat de formation et sur votre consentement.

Le financement des formations proposées

Les formations que nous vous proposons, peuvent faire l'objet d'une **demande de prise en charge** auprès :

- Des Fonds d'Assurance formation (**FAF**)
- Des Opérateurs de compétences (**OPCO**)

Activité principale (selon le code NAF)	Fonds d'assurance formation
Profession libérale	Fonds interprofessionnels de formation des professionnels libéraux (FIF-PL)
Profession libérale médicale	Fonds d'assurance formation de la profession médicale (FAF-PM)
Commerçant et dirigeant non-salarié du commerce, de l'industrie et des services	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (Agefice)
Artiste auteur	Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs (AFDAS)
Artisan, chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers (RM) et autoentrepreneur artisan non inscrit au RM	Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAF-CEA)
Exploitant agricole et chef d'exploitation forestière	Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivéa)
Professionnel de la pêche : conchyliculteur, chef d'entreprise de cultures marines	OPCO Ocapiat

OPCO	Domaines d'interventions
OCAPIAT	Agriculture et de l'agroalimentaire
OPCO 2I	Industrie, métallurgie, textile, etc.
OPCOMMERCE (OPCO Commerce)	Vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros, etc.
OPCO AFDAS	Culture, industries créatives, médias, communication, sport, loisirs et divertissement
OPCO ATLAS	Services financiers et conseil
OPCO Cohésion sociale	Centre socioculturels, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM, etc.
OPCO Construction	Bâtiment, travaux publics, négoce des matériaux de construction et entreprises de l'architecture
OPCO Entreprise de proximité	Artisanat, professions libérales, commerce de proximité
OPCO AKTO (Entreprise et salariés des services à forte intensité de main-d'oeuvre)	Propreté, prévention sécurité, commerce de gros, travail temporaire, hôtels, cafés, restaurants
OPCO Mobilités	Transports et services de l'automobile
OPCO Santé	Santé, médico-social et social

<https://chambre-nationale-praticiens-sante-durable.fr/>

Siège Social : 29 av. Jean Joxé - BP 80413 - 49104 ANGERS CEDEX 02 - Tél : 02 41 05 18 15 - Courriel : sante.durable@orange.fr - Site WEB : www.chambre-nationale-praticiens-sante-durable.fr - N° SIRET : 92910459400015 - Organisme de formation enregistré auprès de la préfecture de la Région Pays de la Loire sous le N°52490469749